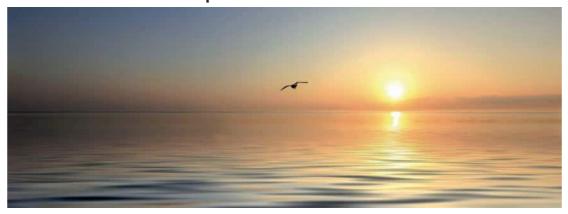


Dispersion - Immersion



Nous vous accompagnons en mer, pour la dispersion des cendres de votre défunt ou l'immersion de l'urne funéraire.

Le Bateau école Jacky et Fils est à votre disposition pour répondre harmonieusement à vos attentes et souhaits.

Vos	coordonnées:			
NON	1 :	PRENOM:		
Adre	sse :			
Code	Postal :	Ville :		
Téléphone :		Portable :		
E-ma	il:			
Nom	et Prénom du défunt :	N	é leà	
Non	nbre de passager : ((7 personnes maximum + le	emoniteur)	
	La dispersion est soumise à la règlementation mari	itime qui consiste à ce que le	es Cendres soient disperses à plus de	300 mètres de la côte.
	Vous avez choisi une urne bio dégradable por i	immersion qui doit être dép	pose à 3 Milles de la cote	
			(Cocher la case en fo	onction de votre choix
Avar Tout	dit la réglementation ? t la disparition, il y a quelques formalités et loi d'abord la réglementation juridique : cela doit l3-23 du Code Général des Collectivités Territ	respecter la réglementati		6, ainsi que l'article
•	l'événement doit avoir lieu à au moins 300 m Les cendres ne peuvent être répandues dar	•		s à une
•	publique (rivière, fleuve, torrent). Les cendres ne peuvent pas non plus être ép	parpillées sur la plage ou	sur la rive.	
•	ici les démarches à effectuer : Le maire de la ville ou de la commune où le d	disparu est né devra être	e averti de la date et du lieu de la	disparition.
•	Il faut informer la commune où se situe le po	ort d'attache du bateau ch	nargé de véhiculer la cérémonie.	
Trans	smis à la mairie du défunt et la mairie des sab	bles le	en double exemplaire	
			Signature	